

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS CONCERNANT L'ACHAT
DE PLANS D'EVACUATIONS ET D'EXTINCTEURS POUR LE NOUVEAU GROUPE
SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition reçue par la société LE BOULANGER SECURITE ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société LE BOULANGER SECURITE (150 Rue Pierre DEKYTSPOTTER 59529 HAZEBROUCK CEDEX) deux devis concernant :

- Des plans d'évacuations pour le nouveau groupe scolaire pour un montant de 2249.88 €.
- Des extincteurs pour le nouveau groupe scolaire pour un montant de 3718.02 €.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 06 Septembre 2024

DEC2024_130



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ